

République Française

Département de la Côte d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton de Longvic

Communauté de Communes
De GEVREY-CHAMBERTIN
Et de NUITS-SAINT-GEORGES

Commune de Curley

Rue de la Mairie
21220 CURLEY

Téléphone 03.80.61.47.99
Courriel : mairie.curley@yahoo.fr

<p style="text-align: center;"><u>Procès verbal de la séance du</u> <u>Conseil Municipal du 8 avril 2021</u></p>
--

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à dix-huit heures trente

Le Conseil municipal de la commune de CURLEY

Etant réuni, après convocation légale, sous la présidence de M Dominique BAILLEUX, Maire :

Etaient présents :

Mesdames Sylvine CHALLET, Dominique CONVERSIN

Messieurs Grégory AUBERT, Dominique BAILLEUX, Michel PERSONNIER

Étaient absents excusés :

Mme Marine THOMAS, pouvoir donné à M Dominique BAILLEUX

Etaient absents :

Messieurs Bruno BARRALLON, Pascal HADJUR, Franck DE DEMO, Régis FOLLOT

Démission :

Mr Elvis JEANNOT ayant démissionné, il ne participera plus aux séances du conseil et ne sera pas remplacé.

Secrétaire de séance : Mr Dominique BAILLEUX

La séance débute à 18h35.

En préambule,

VU la loi n° 2020-1379 du 14 Novembre 2020 autorisant l'état d'urgence sanitaire, et notamment les mesures de son article 6,

VU les capacités d'accueil de la salle de conseil qui ne permet pas de recevoir du public,

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir autoriser la tenue de cette séance à huis clos.

La décision est approuvée à l'unanimité des présents.

Le maire demande au conseil s'il peut ajouter trois nouvelles délibérations à l'ordre du jour initialement prévu.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents.

1-Délibération 2021/07 : Avis sur le pacte de gouvernance entre la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits St-Georges et ses communes membres

La Communauté de Communes a élaboré un pacte qui définit son fonctionnement interne ainsi que les relations avec ses communes membres.

Les conseillers ont pris connaissance du document joint à la convocation.

Il est demandé au conseil de donner son avis sur le pacte de gouvernance.

Après délibération, le conseil donne un avis positif à l'unanimité des présents.

Abstention	0	Contre	0	Pour	6
------------	---	--------	---	------	---

2- Délibération 2021/08 : Validation de la prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité par l'EPCI

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 prévoit que l'ensemble du territoire national devra être, au 1er juillet 2021, couvert par une autorité organisatrice de la mobilité. Les communautés de communes, si elles le souhaitent, pourront se saisir de cette compétence.

La LOM prévoit qu'une communauté de communes qui prend la compétence AOM « *ne se voit pas automatiquement transférer les services régionaux effectués intégralement dans son ressort territorial par la région* », contrairement à ce qui se passe pour les communautés d'agglomération, les communautés urbaines et les métropoles. Le transfert de ces services ne se fera que si et seulement si la communauté de communes le demande.

Ce transfert doit recueillir l'accord des deux tiers au moins des communes représentant plus de la moitié de la population ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Il est à noter que le refus de transfert de cette compétence est définitif.

Plus d'information ici :

<https://www.amf.asso.fr/documents-une-communaute-communes-qui-prendra-la-competence-mobilites-ne-sera-pas-obligee-dassurer-transport-scolaire/40462>

Il est demandé au conseil de donner son avis sur cette prise de compétence.

Après délibération, le conseil donne approuve la prise de compétence par la Communauté de Communes à l'unanimité des présents.

Abstention	0	Contre	0	Pour	6
------------	---	--------	---	------	---

3-Délibération 2021/09 : Convention pour la publication des documents d'urbanisme

Cette convention vise à déléguer à la Communauté de Communes les tâches de mise en forme et de publication de nos documents d'urbanisme sur le Géoportail (carte communale, PLU...).

Le service est gratuit pour les communes qui adhèrent au service commun « Instruction des Autorisations du Droit des Sols ».

Il est demandé au conseil d'approuver cette convention.

Après délibération, le conseil approuve la signature à l'unanimité des présents.

Abstention	0	Contre	0	Pour	6
------------	---	--------	---	------	---

4-Délibération 2021/10 : souscription d'un prêt-relai

La commune va devoir honorer un certain nombre de factures pour la construction de l'Espace de Rencontres alors que les acomptes de subvention ne seront toujours pas encaissés.

Nous avons donc besoin d'un financement temporaire. Le maire a demandé à quatre organismes financiers des propositions pour un prêt de 180 000€ sur deux ans aux conditions suivantes :

- Remboursement in fine
- Remboursement partiel ou total à tout moment sans pénalité
- Paiement des intérêts par trimestre

Il est demandé au conseil d'approuver ce financement, de choisir parmi les quatre propositions, d'autoriser le maire à contracter ce prêt et signer tout document nécessaire à sa réalisation.

Après délibération, le conseil à l'unanimité choisit la proposition numéro 2 de **La Banque Postale** et donne pouvoir au Maire pour contracter le prêt et signer tous documents nécessaires à sa réalisation.

Abstention	0	Contre	0	Pour	6
------------	---	--------	---	------	---

5-Délibération 2021/11 : approbation du budget primitif 2021

Le 18 mars 2021, lors du débat d'orientation budgétaire, le conseil validé et/ou amendé les différentes options du budget 2021.

Les propositions ont été prises en compte puis soumises à validation de la Trésorerie de Nuits Saint Georges.

Les principaux éléments du budget sont présentés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	BP2020	BP2021
Dépenses budgétées	68 830,00	96 803,56
042 Transferts	833,00	1 423,00

023 Virt fonctionnement vers investissement	171 008,00	92 010,32
TOTAL DEPENSES	240 671,00	190 236,88
Recettes budgétées	88 560,00	114 002,88
R 002 Résultat de fonctionnement reporté	190 498,30	76 234,00
TOTAL RECETTES	279 058,30	190 236,88
RESULTAT GLOBAL fonctionnement	38 387,30	0,00

INVESTISSEMENT	BP2020	BP2021
Dépenses budgétées	513 000,00	1 090 096,68
D001 investissements non réalisés n-1	36 365,20	53 104,36
TOTAL DEPENSES	549 365,20	1 143 201,04
Recettes budgétées	377 524,20	1 049 767,72
040 Transferts	833,00	1 423,00
021 Virt fonctionnement vers investissement	171 008,00	92 010,32
TOTAL RECETTES	549 365,20	1 143 201,04
RESULTAT GLOBAL investissement	0,00	0,00

La significative augmentation entre les deux exercices est justifiée par la finalisation de l'Espace de rencontres qui nécessitera des dépenses supplémentaires, et par l'acquisition de l'immeuble des 3 cours (si notre offre est acceptée).

Nouveauté : il est demandé que le budget soit équilibré tant en fonctionnement qu'en investissement et qu'il ne dégager aucun résultat. Il a été procédé à l'augmentation de quelques dépenses et la réduction de recettes pour y parvenir.

Il est demandé au conseil d'approuver le budget primitif 2021.

Mme CONVERSIN s'étonne d'une recette prévisionnelle de 900 € au poste 7022 : Coupes de bois.

Hors séance, le maire indique qu'il y a eu une vente de bois exceptionnelle en 2020 et qu'effectivement cette recette est probablement optimiste.

Après délibération, le conseil approuve le budget primitif 2021 à l'unanimité des présents.

Abstention	0	Contre	0	Pour	6
------------	---	--------	---	------	---

6-Délibération 2021/12 : Taux d'imposition des taxes directes locales

Comme les années précédentes, il est proposé de ne pas augmenter les prélèvements fiscaux en 2021.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité des présents de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune.

Abstention	0	Contre	0	Pour	6
------------	---	--------	---	------	---

7-Délibération 2021/13 : Choix du prestataire pour l'équipement de l'espace de réchauffe de l'ERL

Nous avons obtenu deux devis pour la fourniture et pose des équipements de l'espace de réchauffage :

- Maison Hôtelière 15 518 Euros TTC
- Ets PERRIER 12 104 Euros TTC

Après examen détaillé des devis, le conseil choisit à l'unanimité des présents la proposition des Ets PERRIER et décide d'inscrire la dépense au poste 2181 du BP 2021.

Le conseil demande également une proposition pour la fourniture et pose de crédences sur les murs de l'espace de réchauffage.

Abstention	0	Contre	0	Pour	6
------------	---	--------	---	------	---

8-Délibération 2021/14 : Modification du contrat de travail de la secrétaire de mairie

Mme THORET, secrétaire de la mairie, dispose aujourd'hui d'un contrat de travail de 4 heures par semaine. Le maire indique que la charge de travail notamment liée à la construction de l'Espace de Rencontres n'est plus compatible avec ces horaires ; la gestion comptable de l'immeuble des 3 cours va également augmenter la charge de travail.

Après accord de Mme THORET, le maire propose de mettre fin au contrat de travail actuel :

- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- Indice brut 422

Et de créer un nouveau contrat à durée déterminée jusqu'au 31/12/2023 :

- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- Indice brut 460
- Durée hebdomadaire de 7 heures réparties ainsi :
 - 4 heures le lundi de 14h00 à 18h00
 - 3 heures le jeudi de 14h00 à 17h00

Après délibération, le conseil donne son accord à l'unanimité des présents.

Abstention	0	Contre	0	Pour	6
------------	---	--------	---	------	---

Questions diverses

Nommage de l'Espace de Rencontres

Après examen des différentes propositions émises par les conseillers, le conseil retient les noms suivants :

- L'Eole
- L'Arbre
- Le Tilleul

- Canopée

Le conseil propose de soumettre ces noms au vote de la population qui pourra également proposer d'autres noms.

Couleurs à l'intérieur de l'Espace de Rencontres

Le maître d'œuvre a proposé quelques combinaisons de couleurs pour habiller le sol, les murs peints et les portes.

Après examen, le conseil choisit :

Sol : foncé et marbré mais plus clair que l'échantillon proposé

Murs : blanc cassé / crème

Portes : bordeaux foncé

Horaire du conseil

Mr Personnier suggère que, en horaires d'été, il serait préférable d'organiser les séances du conseil à partir de 20h00 et non à 18h30 qui est un horaire contraignant pour les artisans membres du conseil.

Remarque pertinente prise en compte.

Elections départementales et régionales

Il est décidé de faire appel à des volontaires pour la tenue des bureaux de vote pour ces deux élections simultanées.

M BAILLEUX se charge de solliciter un certain nombre de volontaires en fonction des différentes instructions reçues des autorités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h00.

oOo